

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Patrimoine : Animation de la politique muséale du Pays d'art et d'histoire

Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, une action importante a été envisagée sur l'entrée thématique des musées : l'objectif est de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire.

En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouve renforcé par une offre rayonnante et structurée.

Menée en partenariat avec la DRAC Occitanie, cette politique muséale du territoire nécessite une animation par l'intermédiaire d'un agent attaché de conservation du patrimoine.

Pour mener cette action, le coût prévisionnel de l'opération sur trois ans, s'élève à 189 545.54 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

– FEADER (LEADER)104 250.04 €

pour un autofinancement de 85 295.50 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement prévisionnel et, en cas d'avis favorable, l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité valide le plan de financement et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,
Jean ARCAS

